

Coupe de France Juniors

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise une épreuve appelée Coupe de France, réservée jeunes gens de la catégorie juniors, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

Article 2 : Trophée

Cette épreuve est dotée d'une coupe attribuée définitivement à chaque équipe gagnante.

Article 3 : Programme

Cette épreuve est organisée dans les sports suivants : basket-ball, handball, volley-ball, football et rugby.

Titre I

Règles générales

Article 4 : Déroulement de la compétition

Cette épreuve se déroule sur trois demi journées à l'issue d'une phase qualificative organisée au niveau super régional.

Article 5 : Qualifications dans chaque sport

Huit équipes par sport, à raison d'une par super région, sont qualifiées pour la phase finale.

5.1 En cas de désistement, la Commission Technique Nationale complète la liste en invitant l'équipe classée deuxième d'une super région selon l'ordre de priorité suivant avec la restriction qu'une super région ne peut compter au maximum que deux équipes qualifiées. (voir cependant exception article 5.2 ci-dessous).

- a) Equipe de la super région du champion de l'année précédente.
- b) Equipe de la super région du 2ème de l'année précédente.
- c) Equipe de la super région organisatrice de la phase finale.
- d) Equipe de la super région du 3ème de l'année précédente, et ainsi de suite jusqu'au 8ème
- e) Equipe classée deuxième des autres super régions. (Tirage au sort par la CSN si plusieurs super régions sont concernées)

5.2 Si toutes les solutions de repêchage de l'article 5.1 ont été épuisées, une troisième équipe peut être sollicitée en reprenant l'ordre de priorité.

5.3 Deux équipes d'une même super région ne peuvent se rencontrer en 1/4 de finales.

Article 6 : Phases qualificatives

Les phases qualificatives sont confiées à la Commission Sportive super régionale. Les résultats complets de cette épreuve devront parvenir aux Services Nationaux à une date fixée au début de chaque année scolaire.

Chaque région fera parvenir aux Services nationaux avant les vacances de Noël, la liste des équipes engagées en phase qualificative. Les Services nationaux diffuseront le tableau des repêchages pour le 15 janvier.

Article 7 : Organisation de la phase finale

7.1 La phase finale regroupe en un même lieu, dans chaque sport, les huit équipes qualifiées. Cette compétition se déroule sur deux jours consécutifs. La première demi-journée est consacrée aux $\frac{1}{4}$ de finale, la seconde demi-journée aux $\frac{1}{2}$ finales pour les vainqueurs et les vaincus des $\frac{1}{4}$ de finales, la 3^{ème} demi-journée aux finales et matchs de classement pour toutes les équipes. La responsabilité de l'organisation de la phase finale est précisée à l'article 4 des Règlements Généraux.

7.2 La planification des $\frac{1}{4}$ de finales est effectuée par la Commission technique nationale lors de sa réunion organisée après la date limite fixée pour la phase qualificative. L'organisation des $\frac{1}{4}$ de finales se fait par tirage au sort intégral avec la restriction que deux équipes d'une même super région ne peuvent se rencontrer à ce stade de la compétition.

A l'issue des $\frac{1}{4}$ de finales, la commission disciplinaire et règlementaire (voir article 12 ci-dessous) procède à un tirage au sort entre les quatre équipes vainqueurs pour déterminer les $\frac{1}{2}$ finales. Elle procède de même entre les quatre équipes vaincues lors des $\frac{1}{4}$ de finales pour déterminer les $\frac{1}{2}$ finales de classement.

7.3 Temps de jeu :

FOOTBALL à 11	BASKET-BALL	HANDBALL	VOLLEY-BALL	RUGBY à 15
16 joueurs	10 joueurs	12 joueurs	12 joueurs filet : 2,43m	22 joueurs
2 x 30' (en $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ finales) 2 x 35' (en finale et matchs de classement) puis tirs au but si égalité	temps décompté 4 x 8' prolongation de 3', si nouvelle égalité 3', puis avantage 4 x 10' en temps complet	2 x 25' Prolongation 2 x 3' puis but décisif	<u>$\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ finales</u> 3 sets gagnants de 20 points (5 ^{ème} set éventuel de 15 pts) <u>Finale et matchs de classement</u> 3 sets gagnants suivant règlement FFVB	2 x 20' (en $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ finales) 2 x 25' (en finale et matchs de classement)

Article 8 : Couleurs de maillots

Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleur différente (voir également article 34 des règlements généraux).

Article 9 : Participation

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents dans la même journée. En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles il aura participé seront perdues par les équipes fautives.

Article 10 : Exclusion - Expulsion

Voir articles particuliers à chaque sport.

Article 11 : Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre.

Article 12 : Commission disciplinaire et règlementaire

Une commission disciplinaire et règlementaire est mise en place dans chaque phase finale de Coupe de France. Elle comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres.

Titre II

Règles particulières

Article 13 : Basket-ball

Le règlement international est appliqué intégralement.

13.1 Nombre de joueurs :

- voir tableau article 7.3 ci-dessus
- Pour la participation des seniors, voir article 17 des Règlements généraux
- Un établissement peut déplacer 10 joueurs au maximum pour l'ensemble du tournoi (voir également l'article 17 des Règlements généraux). A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match, même s'ils ne sont pas tous présents.

13.2 Durée des rencontres :

La durée des rencontres est de 4 fois 8 minutes.

13.3 Egalités :

Prolongation : en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 3 minutes sera disputée ; en cas de nouvelle égalité, une deuxième prolongation de 3 minutes. Si l'égalité subsiste à l'issue de la deuxième prolongation, le jeu est repris et arrêté dès qu'une équipe a pris l'avantage.

13.4 Divers :

- Fautes individuelles : 4 fautes en finale et matches de classement
- Pénalités : toute faute disqualifiante avec rapport suspend le joueur pour la rencontre suivante.

Article 14 : Football

14.1 Nombre de joueurs :

- voir tableau article 7.3 ci-dessus
- pour la participation des seniors, voir article 17 des Règlements généraux.
- Un établissement peut déplacer 16 joueurs au maximum pour l'ensemble du tournoi (voir également l'article 17 des Règlements généraux). A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match, même s'ils ne sont pas tous présents.

14.2 Durée des rencontres :

La durée des rencontres est de 2 fois 30 minutes en $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ finales; de 2 x 35' en finale et matches de classement.

14.3 Egalités :

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation. Les équipes se départagent en tirant une ou plusieurs séries de coups de pied au but.

14.4 Pénalités :

- 1) Carton jaune avec exclusion temporaire de 5 minutes (temps pris par l'arbitre assistant)
- 2) Carton rouge avec expulsion définitive.

Un joueur exclu ne peut être remplacé durant le temps de son exclusion.

Tout joueur ayant reçu 1 carton rouge ou 2 cartons jaunes, est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. Cette suspension peut être portée à 2 matches par la commission disciplinaire.

14.5 Règles particulières :

a) chaque équipe a droit à un temps mort de 2 minutes par rencontre à la demande de l'entraîneur ou du capitaine sur touche. Ce temps mort est décompté de la durée de la rencontre.

b) remplacements : les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu.

Article 15 : Handball

15.1 Nombre de joueurs :

- voir tableau article 7.3 ci-dessus.
- pour la participation des seniors, voir article 17 des Règlements généraux.
- Un établissement peut déplacer 12 joueurs au maximum pour l'ensemble du tournoi (voir également l'article 17 des Règlements généraux). A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match, même s'ils ne sont pas tous présents.

15.2 Durée des rencontres : La durée des rencontres est de deux fois 25 minutes.

15.3 Egalité :

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, après une pause de 5 minutes, tirage au sort du camp et de l'engagement, prolongation de 2 fois 3 minutes. Si l'égalité subsiste, le jeu est repris avec tirage au sort pour déterminer la possession de la balle ; le jeu est arrêté dès qu'une équipe a pris l'avantage.

15.4 Pénalités :

Toute expulsion élimine le joueur pour la rencontre et le suspend pour la rencontre suivante. L'exclusion temporaire est de 2 minutes. Cette suspension peut être portée à 2 matches par la commission disciplinaire.

15.5 Règles particulières :

Un temps mort d'1' par équipe et par mi-temps, peut être demandé. Le temps mort est uniquement accordé lorsque l'équipe demandeuse est en possession du ballon (ballon en jeu ou lors d'une interruption du jeu). L'utilisation du "carton vert" est la méthode obligatoire pour demander un temps mort.

Article 16 : Volley-ball

16.1 Nombre de joueurs :

- voir tableau article 7.3 ci-dessus
- pour la participation des seniors, voir article 17 des Règlements généraux.

- Un établissement peut déplacer 16 joueurs au maximum pour l'ensemble du tournoi (voir également l'article 17 des Règlements généraux). A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match, même s'ils ne sont pas tous présents.

16.2 Durée des rencontres :

Les ¼ de finales et les ½ finales se disputent en trois sets gagnants. Les quatre premiers sets sont disputés en 20 points. L'éventuel 5^{ème} set est disputé en 15 points. La finale se dispute en trois sets gagnant de 25 points suivant le règlement FFVB.

16.3 Pénalités :

Toute disqualification élimine le joueur pour la rencontre et le suspend pour la rencontre suivante. Un joueur expulsé ou disqualifié doit être remplacé régulièrement. En cas d'impossibilité, l'équipe est déclarée "incomplète".

Article 17 : Rugby à 15

17.1 Nombre de joueurs :

- voir tableau article 7.3 ci-dessus
- aucun surclassement de joueur cadet en catégorie junior n'est autorisé.
- pour la participation des seniors, voir article 17 des Règlements généraux.

17.2 Durée des rencontres :

La durée des rencontres est de 2 fois 20 minutes avec 5 minutes de repos.

17.3 Egalités :

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, il sera tenu compte dans l'ordre :

- a) du nombre de joueurs exclus définitivement
- b) du nombre d'essais marqués,
- c) du nombre de pénalités marquées,
- d) du nombre de drop-goal marqués,
- e) des tirs au but.

17.4 Pénalités :

Outre l'avertissement et l'expulsion définitive, l'arbitre peut exclure temporairement un joueur pour 7 minutes. Un joueur exclu ne peut être remplacé durant le temps de son exclusion. L'expulsion définitive entraîne la sortie du joueur pour la rencontre et le suspend pour la rencontre suivante. Cette suspension peut être portée à 2 matches par la commission disciplinaire et réglementaire.

17.5 Règles particulières

Remplacements : les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous le contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu.

→ Toutes les mêlées ordonnées sont simulées, la poussée est donc rigoureusement interdite, ainsi que le talonnage pour l'équipe qui ne bénéficie pas de l'introduction.